

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 26 JUIN 2025



**Vote des Comptes Financiers Uniques
(CFU) 2024
Note de présentation**

Comptes financiers uniques 2024 de Sète Agglopôle Méditerranée

Pour rappel, le compte financier unique (CFU) est la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Il s'est substitué au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

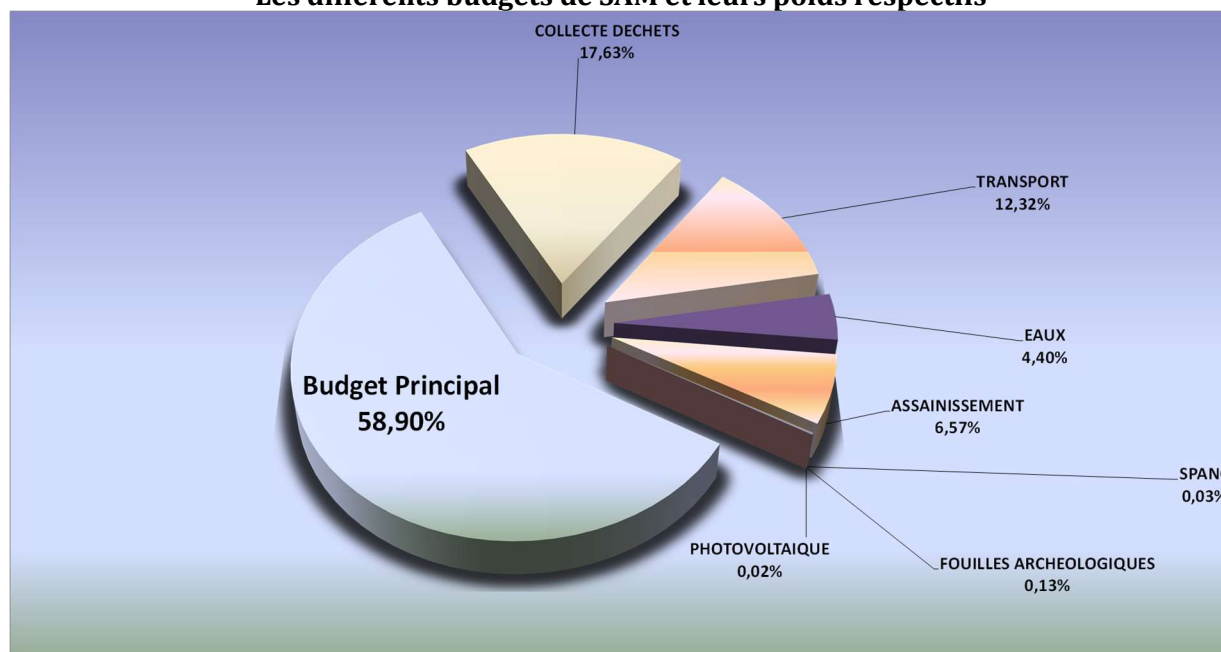
- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière en rapprochant les données comptables et les données budgétaires;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Par cette mise en perspective des données financières au sein d'un même document, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribue ainsi à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Les budgets de Sète agglomération méditerranée (SAM)

Le principe d'unité qui régit les finances publiques a pour principe que l'ensemble des opérations financières d'une entité publique soit retracé au sein d'un même budget. Toutefois, certaines activités qui sont par nature spécifiques (eau, assainissement) ou de nature économique et commerciale font l'objet d'un suivi au moyen de budgets spécifiques dits budgets « annexes ».

Les différents budgets de SAM et leurs poids respectifs

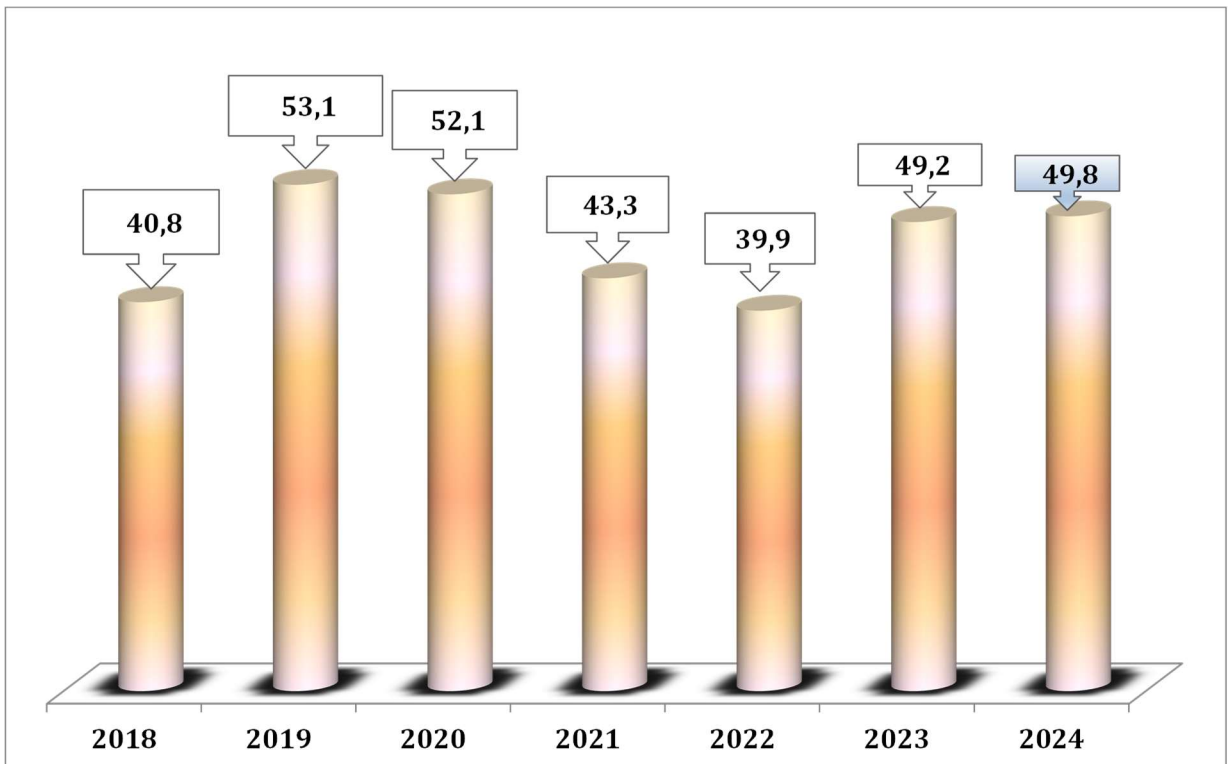
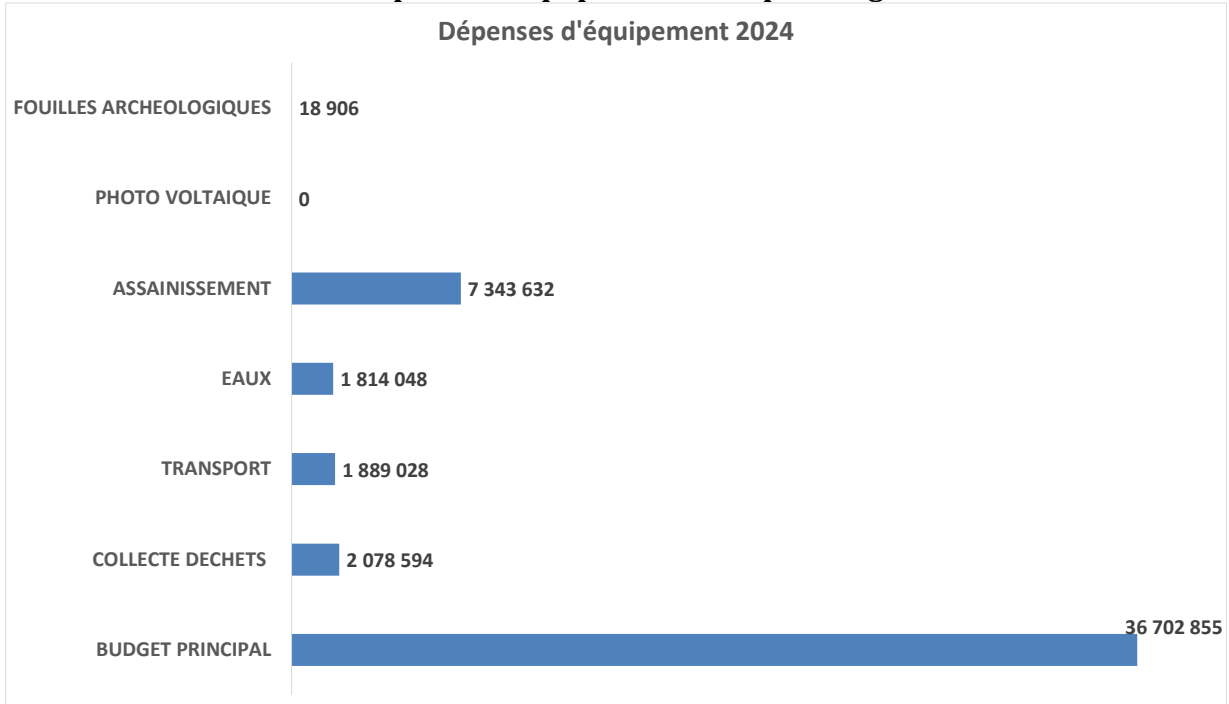


Le budget principal concentre les principales missions de l'agglomération (58,9 %) telles que le développement économique, la politique sociale de l'habitat, l'aménagement des zones d'activités, la gestion des compétences « GEMAPI » et pluviale ainsi que l'offre de services en matière sportive et culturelle au travers de la gestion de nombreux équipements : médiathèques, conservatoire à rayonnement intercommunal, musées et centres aquatiques.

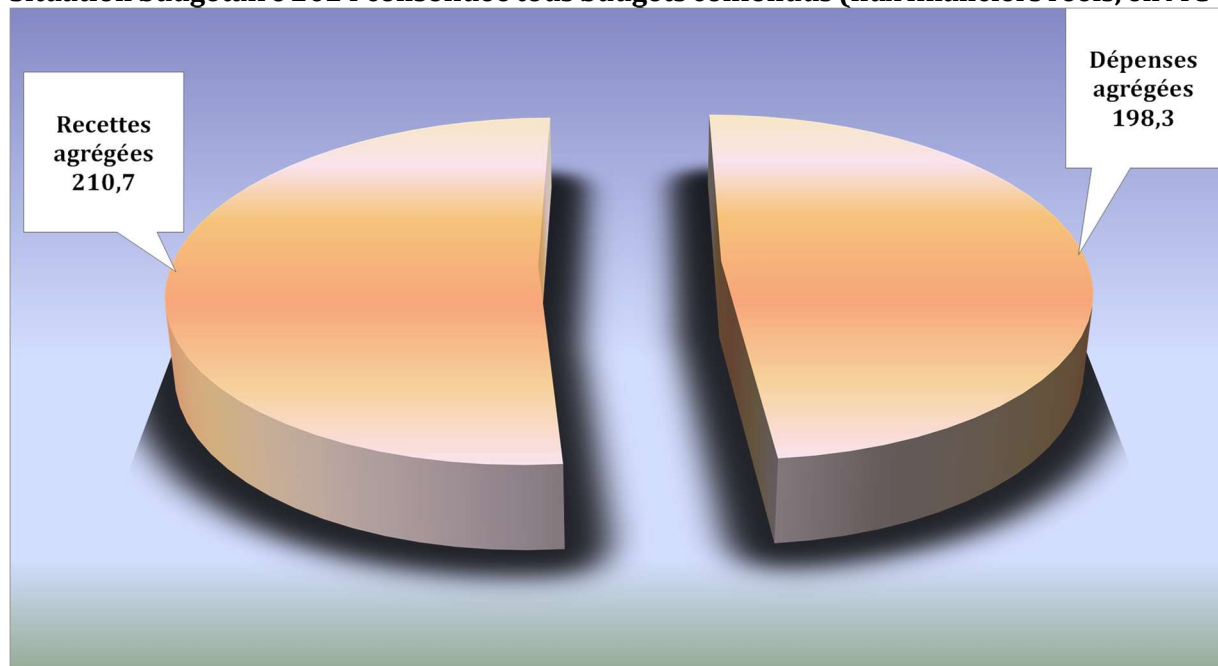
Suivent les principaux budgets annexes tels que celui relatif à la « collecte des déchets » (17,63 %), au transport (12,32 %), à l'assainissement (6,57 %), à l'eau potable (4,4%) lesquels concernent des compétences essentielles à la qualité de vie de nos concitoyens mais aussi la préservation de notre environnement et de notre économie, notamment conchylicole, thermale et touristique.

L'agglomération, au travers notamment de la commande publique est ainsi un des principaux soutiens à l'économie locale et donc à l'emploi. Cela se traduit au travers du volume d'investissement porté dont le montant 2024 est de 49,8 M€.

Les dépenses d'équipement 2024 par budgets



Situation budgétaire 2024 consolidée tous budgets confondus (flux financiers réels, en M€¹)



Principaux indicateurs agrégés					
Période	2020	2021	2022	CFU 2023	CFU 2024
Epargne brute (En M€)	15 916 373	23 369 674	25 686 595	24 947 387 €	30 857 210
Epargne nette (En M€)	12 007 545	16 238 632	19 467 875	17 872 500 €	23 821 869
Dettes (en M€) (31/12/N)	78 974 975	93 060 244	99 977 828	111 972 293 €	122 469 455
Capacité de désendettement (en années)	5,0	4,0	3,9	4,5	4,0

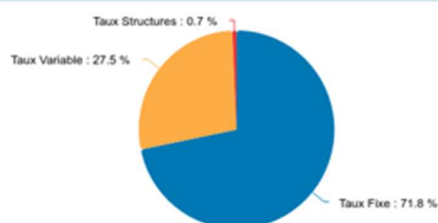
Tous budgets confondus, les masses financières représentent 210,7 M€ en recettes et 198,3 M€ en dépenses sur 2024². L'autofinancement net atteint un niveau conséquent à 23,8 M€ ; la capacité de désendettement se situe pour sa part à 4 années³. Il peut toutefois être constaté un net accroissement de l'encours de dette sur les dernières années⁴ qui s'explique par la nécessité de mobiliser des ressources externes pour financer, pour partie, le programme d'investissement. Sa structure composée majoritairement de taux fixe (72,46 %) est cependant sécurisée. Le taux d'intérêt moyen de l'encours se situe, pour sa part, à 2,2 %.

¹ Les flux financiers réels, à la différence des opérations budgétaires d'ordre qui sont des écritures strictement comptables, entraînent des flux sortants et entrants de trésorerie.

² Les résultats antérieurs reportés sont intégrés dans les agrégats.

³ La capacité de désendettement est un indicateur qui met en rapport deux variables que sont le stock de dette rapporté à l'autofinancement brut. Il indique en cela le nombre d'années nécessaire au remboursement total de la dette au moyen de la mobilisation de l'autofinancement. Le seuil de vigilance est estimé à 12 années, le seuil d'alerte étant fixé pour sa part à 15 années.

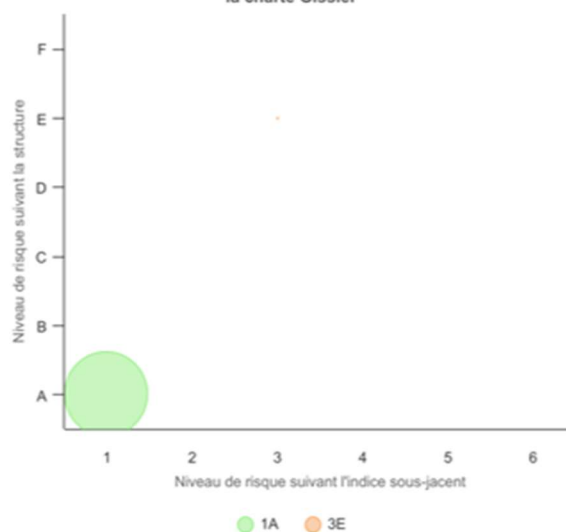
Types de Taux



	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	87 899 911,23	33 726 867,08	842 676,98	122 469 455,29
%	71,77%	27,54%	0,69%	100%
Durée de vie moyenne	8 ans, 2 mois	9 ans, 3 mois	7 ans, 1 mois	8 ans, 6 mois
Duration	7 ans, 9 mois	8 ans, 3 mois	6 ans, 7 mois	7 ans, 10 mois
Nombre d'emprunts	59	24	1	84
Taux actuariel	1,81%	3,07%	3,54%	2,16%

Charte Gissler

Classification de l'encours au 31/12/2024 en fin de journée selon la charte Gissler

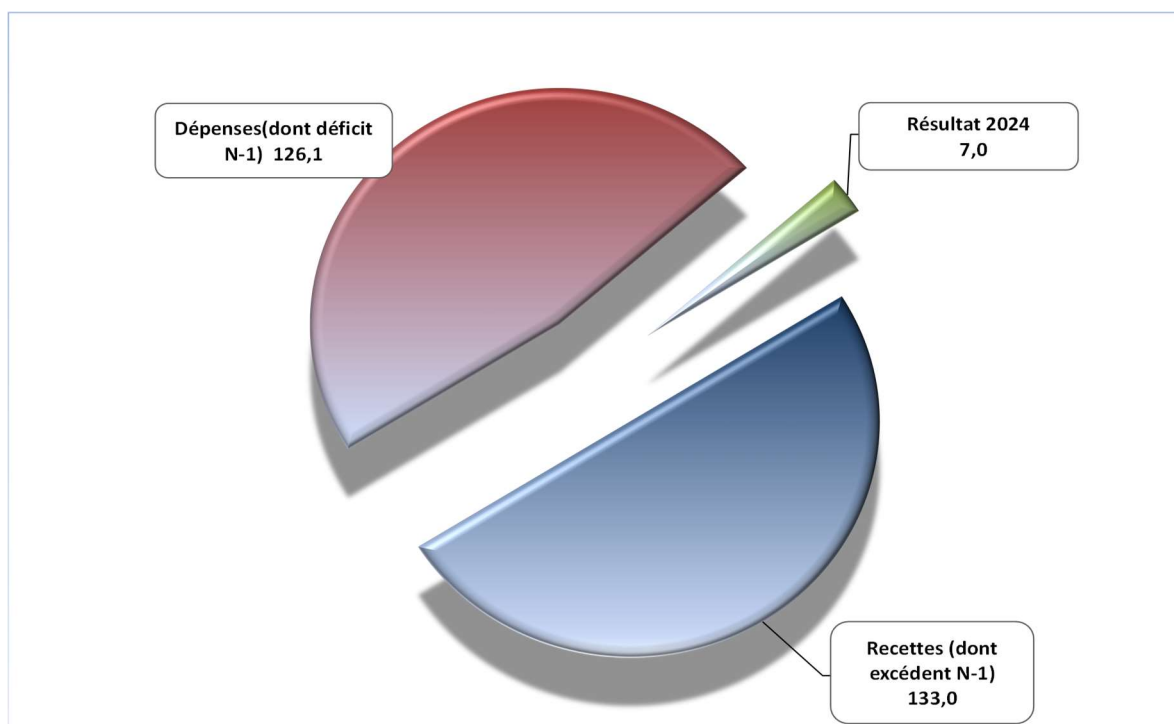


Catégorie	Encours au 31/12/2024	%
1-A	121 626 778,30	99,31%
3-E	842 676,98	0,69%
TOTAL	122 469 455,28	100 %



BUDGET PRINCIPAL

Les grandes Masses budgétaires 2024 en M€ (opérations réelles)



Le

résultat consolidé 2024

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS		
	56 585 975,79	56 585 975,79
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	41 380 766,31	25 294 340,82
OPERATIONS D'ORDRE	1 185 383,10	8 196 609,02
TOTAL	42 566 149,41	33 490 949,84
SOLDE D'EXECUTION BRUT		-9 075 199,57
RESULTAT REPORTE 2023		-6 196 920,79
RESULTAT DE CLOTURE 2024		-15 272 120,36
BESOIN DE FINANCEMENT		15 272 120,36
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS		
	100 040 538,29	100 040 538,29
REALISATIONS		
OPERATIONS REELLES	69 194 775,94	90 738 620,89
OPERATIONS D'ORDRE	8 099 601,92	1 088 376,00
TOTAL	77 294 377,86	91 826 996,89
SOLDE D'EXECUTION BRUT		14 532 619,03
RESULTAT REPORTE 2023		7 699 831,40
RESULTAT DE CLOTURE 2024		22 232 450,43
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE		
SECTION D'INVESTISSEMENT		-15 272 120,36
SECTION D'EXPLOITATION		22 232 450,43
RESULTAT DE CLOTURE CUMULE		6 960 330,07

Au 31/12/2024, le budget principal affiche un résultat de près de 7 M€, en retrait de 0,7 M€ par rapport à 2023 (7,7 M€). L'excédent budgétaire ainsi dégagé permet de couvrir près de 36,7 jours de dépenses ce fonctionnement⁵.

⁵ Il est préconisé de disposer d'une réserve financière de 20 à 40 jours afin de répondre au besoin en fonds de roulement. Les restes à réaliser ne sont pas intégrés dans le calcul de ce ratio.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes réelles de fonctionnement de 2020 à 2024

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Charges à caractère général	9 713 788	10 385 142	10 330 369	12 150 873,26	13 678 196,75
Charges de personnel	20 361 691	24 058 023	25 549 324	27 488 250,33	29 290 542,65
Atténuation de produits	14 276 140	11 218 713	11 548 654	14 142 377,10	13 146 162,41
Subventions et participations	13 044 839	12 865 028	13 782 304	15 890 636,21	11 226 081,89
Frais de fonct groupe élus	36 533	32 931,60	0		
Charges financières	589 021	693 061	883 837	1 498 655,60	1 818 438,37
Charges exceptionnelles	1 804 739	215 763	21 887	49 814,65	35 353,87
Provisions				33 463,44	0,00
Total	59 826 750	59 468 660	62 116 375	71 254 070,59	69 194 775,94
Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Atténuation de charges	809 458	727 749	975 661	638 475,46	290 366,23
redevances produits des services	1 424 281	1 672 381	2 081 107	2 225 728,49	2 388 446,30
fiscalité	53 249 224	53 741 909	61 057 251	72 275 268,77	73 289 820,72
Dotations et participations	11 860 218	12 667 082	12 902 935,53	13 062 324,55	13 923 638,51
Autres produits de gestion courante	395 179	247 793	569 104,28	389 317,92	543 822,12
Produits financiers					280 000,00
Produits exceptionnels hors cessions	905 416	168 882	60 326,73	11 944,82	22 527
Reprise provision		75 296	800 731,24		0
Total	68 643 776	69 301 092	78 447 118	88 603 060,01	90 738 620,89

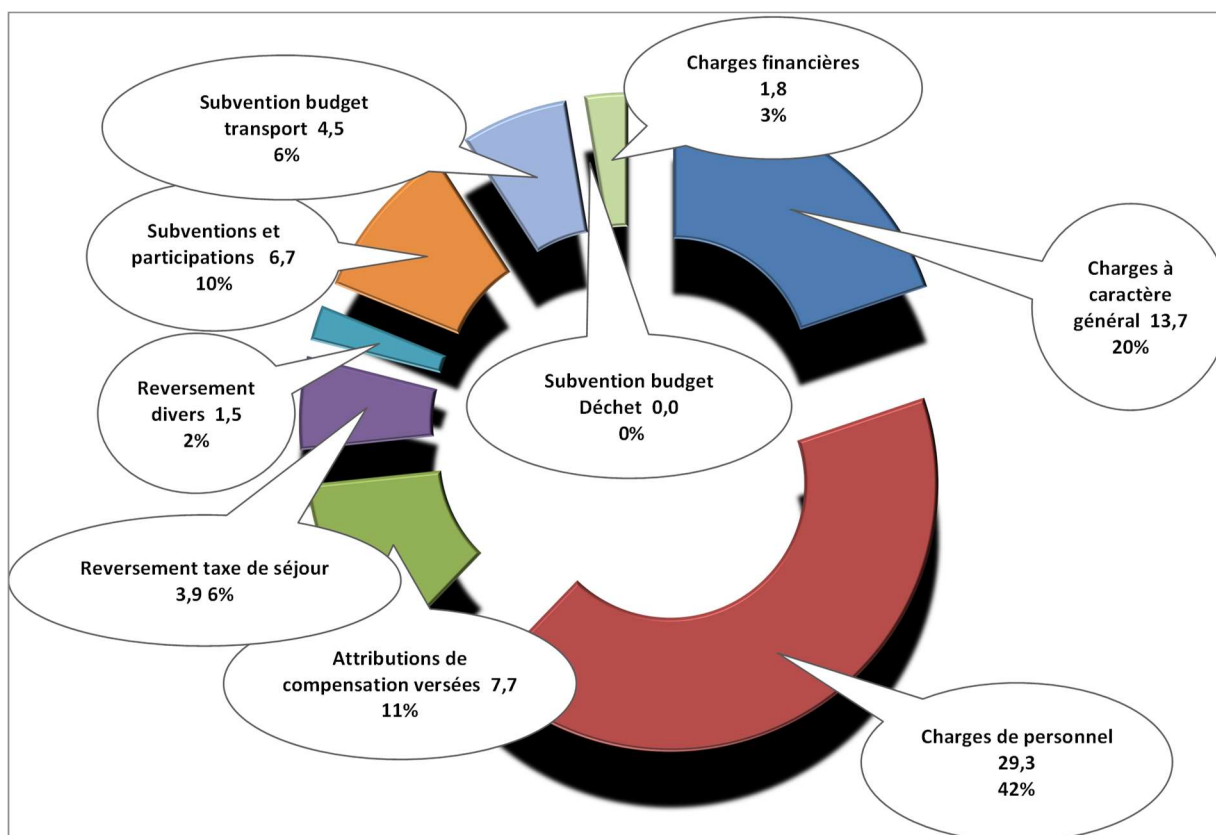
A. Les dépenses relatives à la section de fonctionnement : 77,3 M€

⇒ **Dépenses réelles de Fonctionnement : 69,19 M€**

Les dépenses de fonctionnement traduisent diverses modalités d'exercice de l'action des services :

- ✓ Les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel constituent des charges internes nécessaires au fonctionnement de la structure,
- ✓ Les subventions et participations traduisent les dépenses d'intervention de l'EPCI auprès des divers acteurs du territoire,
- ✓ Les attributions de compensation correspondent à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'EPCI,
- ✓ Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts souscrits,
- ✓ Enfin les dépenses liées au financement des compétences transport, déchet et tourisme traduisent les participations complémentaires assurées par le budget général aux budgets annexes transport/déchet et à l'office de tourisme intercommunal.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement (en M€)



Les charges de personnel représentent la part prépondérante (42%) des charges de cette section, suivies des charges à caractère général, du versement des attributions de compensations aux communes, des subventions et participations aux associations et partenaires institutionnels (Scène national, MLI etc.) et de la subvention d'équilibre au budget transport.

Entre 2023 et 2024, le total des dépenses de fonctionnement a baissé de -2,9 %.

Les charges de personnel

La masse salariale augmente de 6.56% par rapport à 2023 mais :

- cette hausse est moins importante que ce qui était prévu au budget (+9.9%) : le montant réalisé est inférieur de 900K€ par rapport aux prévisions budgétaires
- elle est conforme à la tendance nationale constatée dans les agglomérations en 2024.

Plus précisément, les charges de personnel augmentent sous les effets : de la hausse 2023 du point d'indice (414 K€ impact année pleine, de l'ajout de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents (315 K€), de l'avancement d'échelons (77 K€), de la hausse des cotisations CNRACL (111 K€) et d'un flux entrées/sorties positif (+972 K€)

Par ailleurs, il importe de tenir compte de la refacturation des mutualisations pour avoir la masse salariale dédiée à l'agglomération comme expliqué ci-dessous

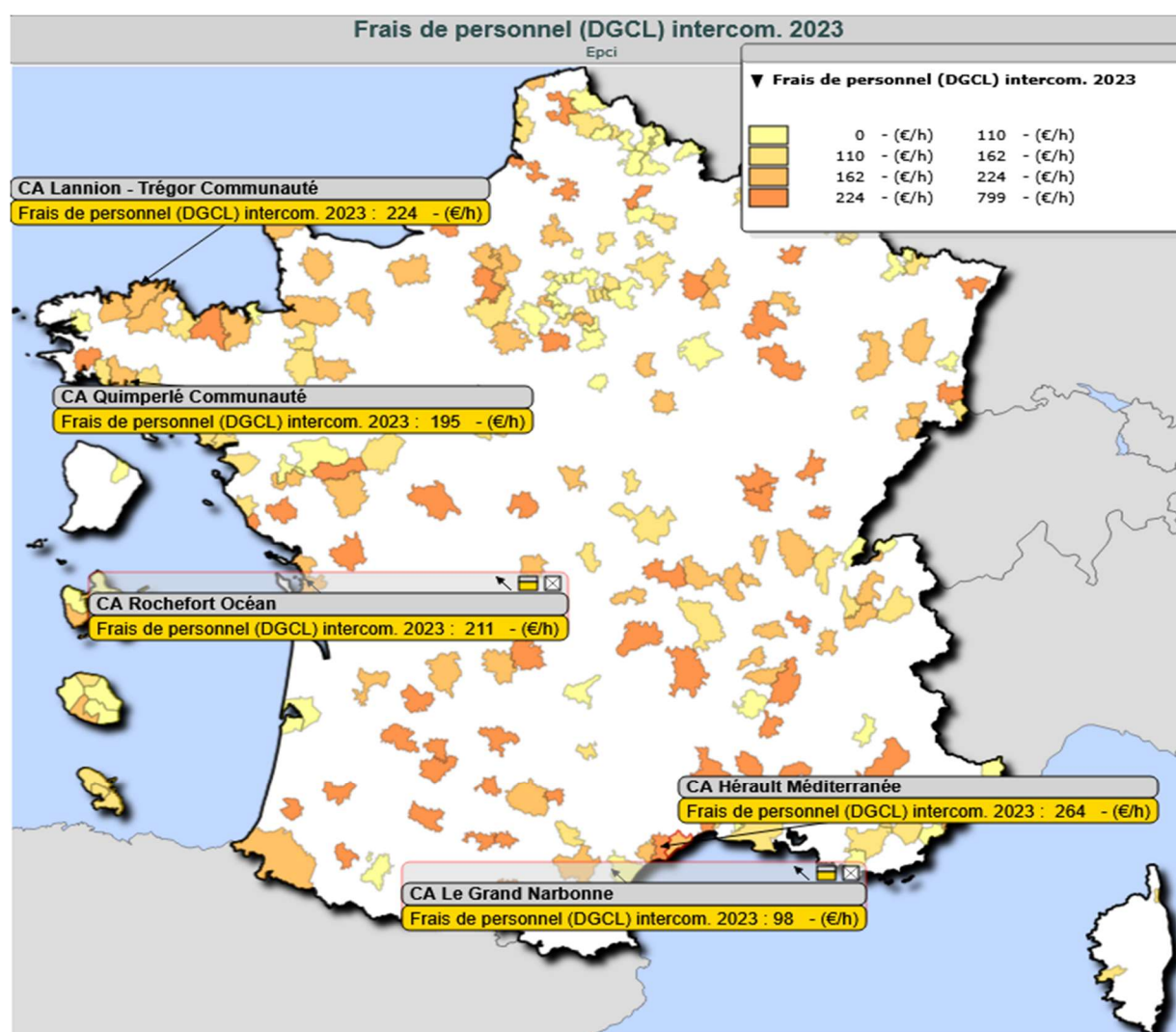
FOCUS Sur les impacts financiers de la mutualisation des services :

L'organisation de l'agglomération est caractérisée par une forte intégration des services entre l'EPCI et ses Communes membres. A cet égard, en 2024, la refacturation des services œuvrant au profit des communes est évaluée à 7,2 M€.

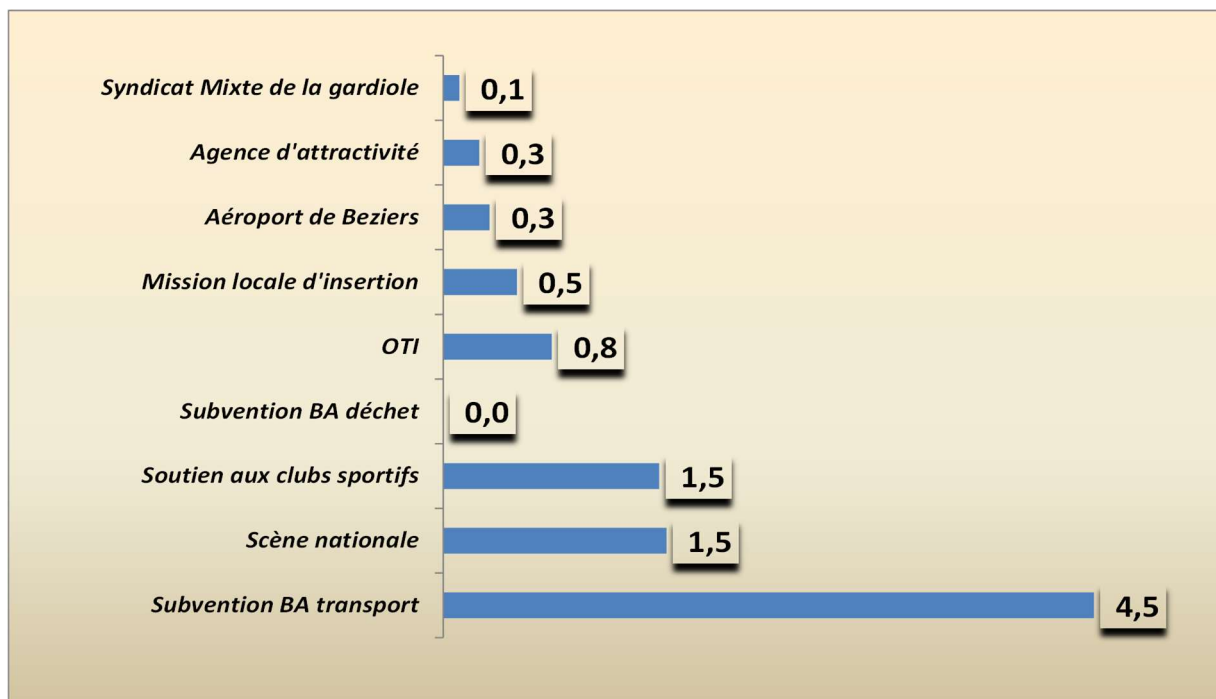
Aussi, afin d'avoir un aperçu de la masse salariale dédiée aux seules compétences de l'agglomération, il convient de déduire le montant de cette refacturation. Ainsi, sur les 29,3 M€ de charges de personnel constatés en 2024, seuls 22,1 M€ sont dédiés à l'exercice des compétences propres de l'EPCI.

Données RH brute CFU 2024	29 290 543
Refecturation communes	7 191 000
Masse salariale dédiée à l'EPCI en 2024	22 099 543
population INSEE	129 982
Dépenses RH /habitant	171

Rapportées au nombre d'habitant, les dépenses de personnel de SAM se situent dans la moyenne des EPCI de même strate situés dans un environnement touristique comparable.



Les principales subventions et participations versées



En complément, la subvention au SMBT (Budget annexe assainissement) s'est élevée à 898K€ en 2024

Il convient de relever que :

- finalement aucune subvention d'équilibre n'a été versée au budget annexe collecte des déchets alors qu'il était prévu 3.6M€ de subvention d'équilibre au budget primitif 2024 et qu'en 2023 1.3M€ ont été versés
- la subvention au budget annexe transport a été moins élevée que prévu au budget (4.5M€ contre 7.3M€) et également que 2023 (6.9M€ soit un écart de -2.4M€)

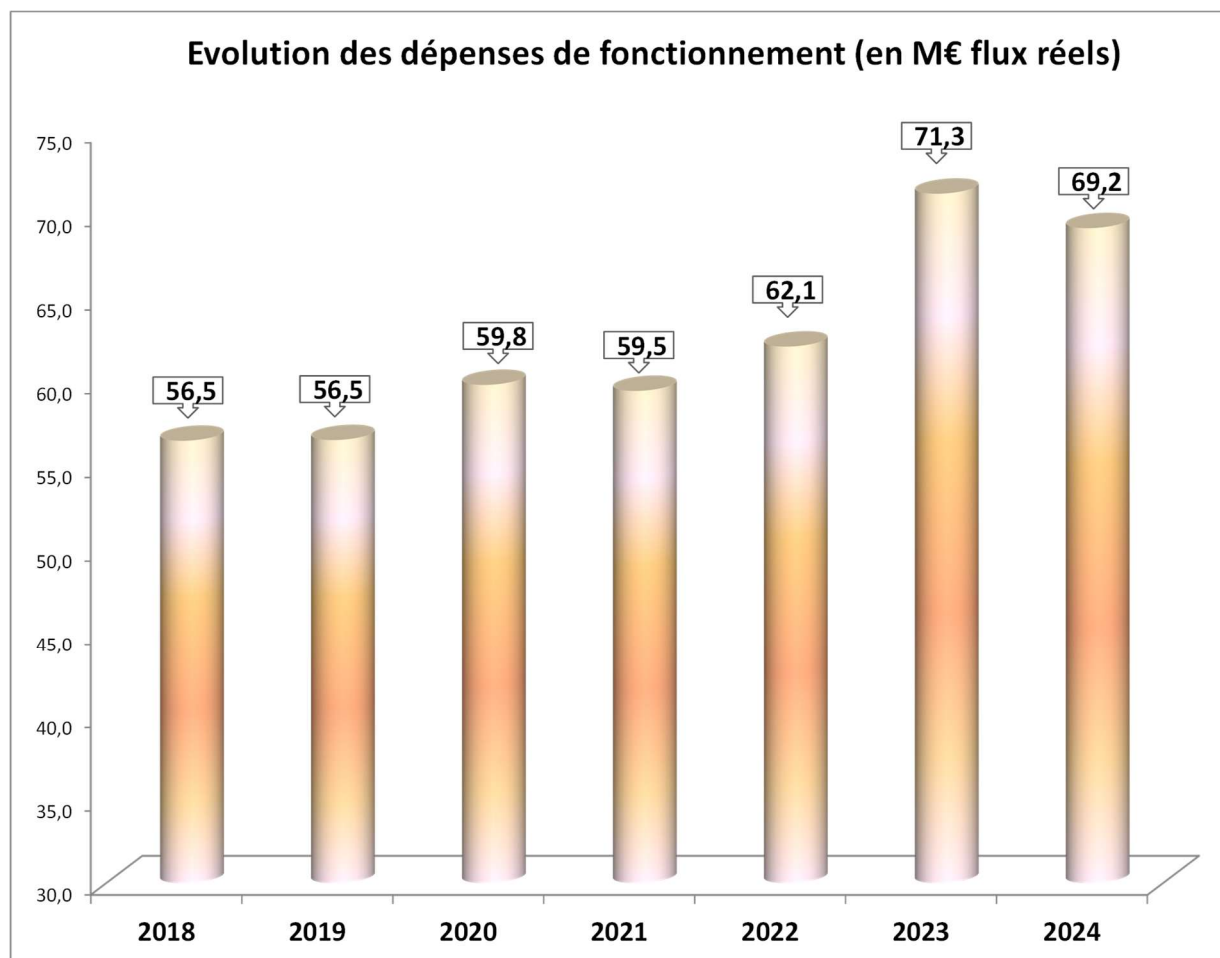
Les charges à caractère général (+1.5M€ par rapport à 2023)

Les principales évolutions sont les suivantes :

- La hausse des coûts du contrat de maintenance Dalkia (CREM Fonquerne) + 550 K€,
- Le contrat de maintenance entretien espaces verts ZAE : + 100 K€,
- les assurances multirisques, + 130 K€,
- le relogement des services du cycle de l'eau + 140 K€,
- des frais de gardiennage pour l'aire d'accueil de Frontignan, + 125 K€,
- le reversement aux communes pour les transports scolaires : + 120 K€,
- le nouveau salon de l'agriculture : 100 K€,
- Escale à Sète : 130 K€ (cette manifestation et son coût n'interviennent qu'une fois tous les 2 ans)

Les charges d'intérêt

Elles augmentent du fait de la combinaison de deux dynamiques : l'accroissement du stock de dette pour répondre au programme d'investissement conjugué à la hausse des taux d'intérêts (+ 21,3 %).

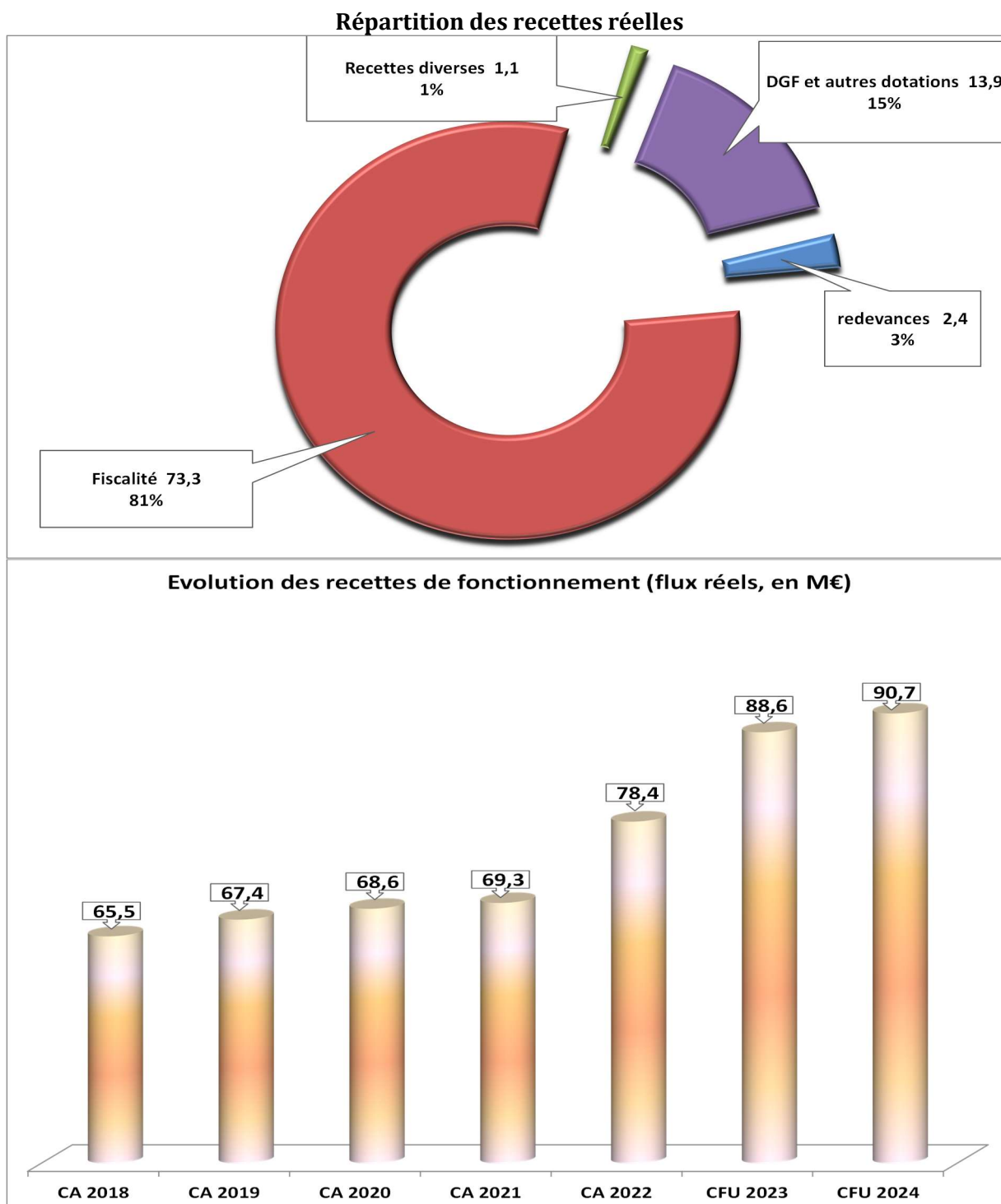


⇒ **Dépenses d'ordre de la section de fonctionnement : 8,1 M€**

Les dépenses d'ordre de la section sont constituées des dotations aux amortissements et apparaissent pour un montant équivalent en recettes d'ordre au niveau de la section d'investissement. Pour rappel les dotations aux amortissements sont un autofinancement obligatoire qui n'entraîne, comme pour tout type d'écriture d'ordre, aucun flux de trésorerie.

B. Les recettes relatives à la section de fonctionnement : 91,8 M€

⇒ Recettes réelles de Fonctionnement (hors résultat 2023 reporté) : 90,7 M€



Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement par les ressources fiscales, les dotations de l'Etat, contrepartie des compétences transférées et des compensations pour pertes de produit fiscal faisant suite à des exonérations prises par législateur (DCRTP, allocations compensatrices), des redevances perçues auprès des usagers des services pour lesquels existe une tarification (droit d'entrée dans les piscines, médiathèques, musées, enseignement au sein du Conservatoire intercommunal de musique et d'arts dramatiques).

Evolution des principaux produits de fiscalité

Bases nettes	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	200 362 412	42 879 634	44 625 680	51 479 494	49 859 000
Foncier bâti	160 972 510	158 082 163	165 513 606	179 007 235	186 484 000
Foncier non bâti	1 794 210	1 617 895	1 638 943	1 684 929	1 746 000
Cotisation foncière des entreprises	34 616 943	29 550 043	31 752 663	35 224 444	36 858 000

Taux	2020	2021	2022	2023	2024
Taxe d'habitation	11,57%	11,57%	11,57%	20,18%	20,18%
Foncier bâti	2,11%	2,11%	2,33%	4,10%	4,10%
Foncier non bâti	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%	5,11%
Cotisation foncière des entreprises	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%	39,89%

Produits	2020	2021	2022	2023	2024
Produit taxe d'habitation	23 181 931	4 961 174	5 163 191	10 388 562	10 061 546
+ Produit foncier bâti	3 396 520	3 335 534	3 856 467	7 339 297	7 645 844
+ Produit foncier non bâti	91 684	82 674	83 750	86 100	89 221
+ Produit cotisation foncière des entr	13 808 699	11 787 512	12 666 137	14 051 031	14 702 656
+ Ajustement produit fiscal	- 14 188	- 17 225	- 21 239	- 10 662	- 7 776
+ Produit CVAE	4 971 770	4 983 901	4 884 503		
+ Produit IFR	598 584	620 975	693 071	747 362	791 916
+ Produit TA FNB	441 121	350 974	344 639	336 256	347 165
+ Produit TASCUM	1 217 795	1 304 829	1 193 279	1 423 837	1 687 020
+ Rôles supplémentaires	568 734	574 649	1 174 066	555 683	525 000
= Produit contributions directes	48 262 650	27 984 997	30 037 864	34 917 465	35 842 592
+ TEOM	23 402 229	0	0	0	0
+ Taxe Gemapi	3 502 375	3 410 997	3 470 873	3 409 676	3 410 000
+ Versement mobilité	0	0	0	0	0
+ 7362/731721 Taxe de séjour	348 201	422 755	3 573 153	3 850 917	3 585 143
+ Solde de la fiscalité locale	0	- 700	0	0	324 936
= Produit de la fiscalité locale	75 515 455	31 818 049	37 081 890	42 178 058	43 162 671

Les principales dotations

Groupements	DGF				
	2020	2021	2022	2023	2024
= Dotation d'intercommunalité	2 789 557	2 826 108	2 849 500	2 881 450	3 432 236
+ Dotation de compensation	5 262 482	5 158 841	5 045 679	5 016 385	4 933 371
= Dotation globale de fonctionnement	8 052 039	7 984 949	7 895 179	7 897 835	8 365 607

Compensations exo CFE

	2020	2021	2022	2023	2024
Réduction base établissements industriels hor		5 813 069	6 022 336	6 553 386	7 023 389
x Part de la réduction compensée hors zone		100%	100%	100%	100%
= Base compensée hors zone		5 813 069	6 022 336	6 553 386	7 023 389
x Taux CFE 2020		39,89%	39,89%	39,89%	39,89%
= Compensation CFE réduction 50% industriels		2 318 833	2 402 311	2 614 145	2 801 630

En 2024, les ressources de la section ont évolué de + 2,4 %. Les principales origines sont :

- Hausse des bases fiscales (évolution physique + forfaitaire) : + 1M€ de produit supplémentaire
- Hausse des redevances produits des services : + 7,3 % soit 162 K€ ; + 81 K€ entrées piscine Fonquerne, + 24 K€ entrées piscine Gigean, + 62 K€ entrées conservatoire
- La perception de dividendes de la SPLETH (280 K€)

⇒ **Recettes d'ordre de fonctionnement : 1,08 M€**

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipements versées n'ayant, là aussi, aucun impact en termes de trésorerie.

⇒ **Excédent de fonctionnement 2023 reporté : 7,69 M€**

L'excédent de fonctionnement 2023 reporté sur la section de fonctionnement en 2024 s'est chiffré à 7,69 M€. Rappelons que l'excédent reporté sur cette section correspond au résultat de fonctionnement 2023, déduction faite des besoins de financement de la section d'investissement lorsque celle-ci est déficitaire.

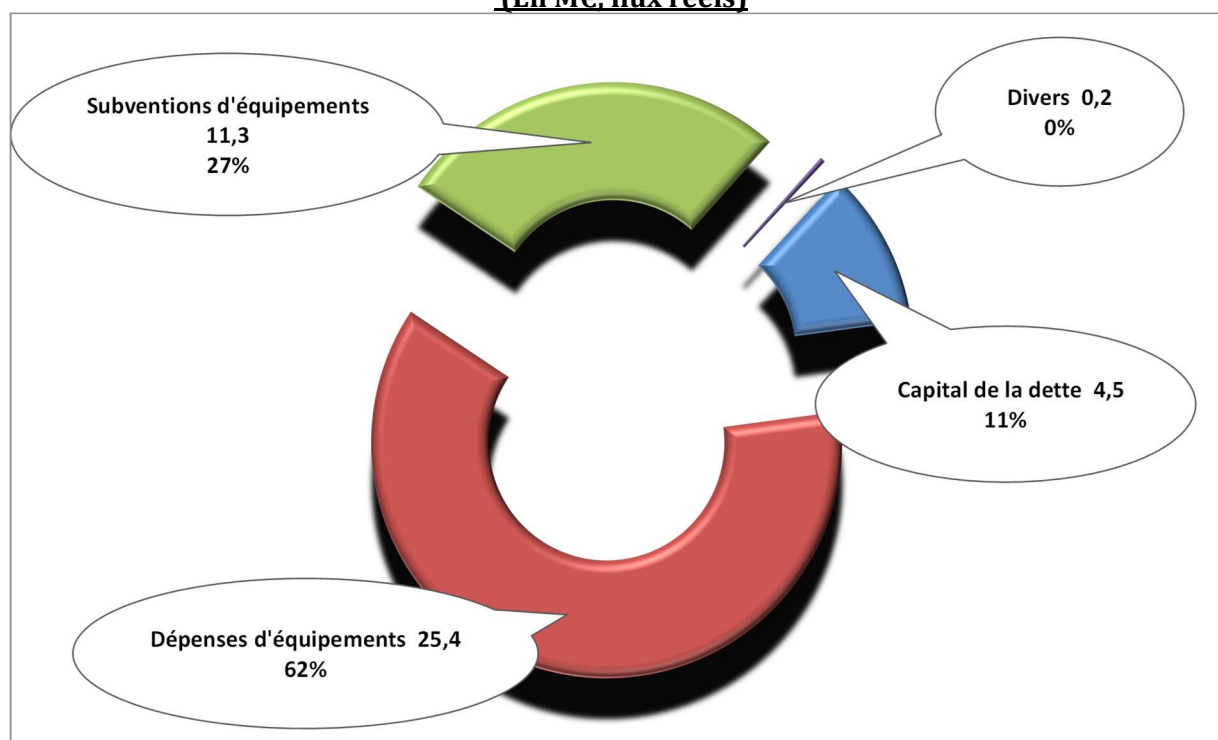
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses relatives à la section d'investissement : 42,56M€

⇒ **Dépenses réelles d'investissement : 41,38 M€**

Dépenses d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolution 2023 / 2024
Autres dépenses	146 786	32 079	0			
Remboursement du capital de la dette	1 866 119	2 884 268	4 000 137	4 460 235,69	4 527 875	1,5%
Ecritures revolving + cautions + refinancement emprunt	6 600	4 573	6 694	533,54		-100,0%
Etudes/Maîtrise d'ouvrage	1 817 609	1 702 250	1 827 583	2 120 550,32	2 151 934	1,5%
Subventions d'investissement versées	16 164 793	13 728 190	11 049 817	11 760 061,79	11 257 550	-4,3%
Travaux annuels	7 543 380	8 258 389	6 597 869	9 312 675,95	7 403 482	-20,5%
travaux d'équipements	13 715 601	8 498 644	9 232 731	13 897 438,47	15 889 890	14,3%
Participations			312 994			
Avances	1 309 731	404 866	4 350 000	1 435 564,80		-100,0%
Opérations sous mandat			11 952	571 389,55	150 036	-73,7%
Total	42 570 619	35 513 259	37 389 777	43 558 450	41 380 766,31	-5%
Recettes d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	Evolution 2023 / 2024
Dotations FCTVA (hors 1068)	4 744 986	3 343 155	1 942 668	2 982 149,75	2 834 398	-5,0%
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	3 517 711	1 292 002	5 427 191	12 945 991,72	6 196 921	-52,1%
Subventions reçues	7 181 442	6 368 077	8 983 786	7 698 764,32	6 054 307	-21,4%
Emprunt	18 000 000	15 440 000	10 000 000	16 300 000,00	10 000 000,00	-38,7%
Ecritures revolving + cautions + refinancement emprunt	1 906	2 596	457	2 187,71	1 295	-40,8%
annulation de mandats d'investissement N-1	8 643	27 977		3 991,23	28 740	620,1%
Avances financières	3 224 577	1 936 300				
Autres (26 + 458)			67 000	400 000,00		-100,0%
Opérations sous mandat					178 679	
Total	36 679 264	28 410 107	26 421 101	40 333 085	25 294 340,82	-37%

Les différentes composantes des dépenses de la section d'investissement (En M€, flux réels)

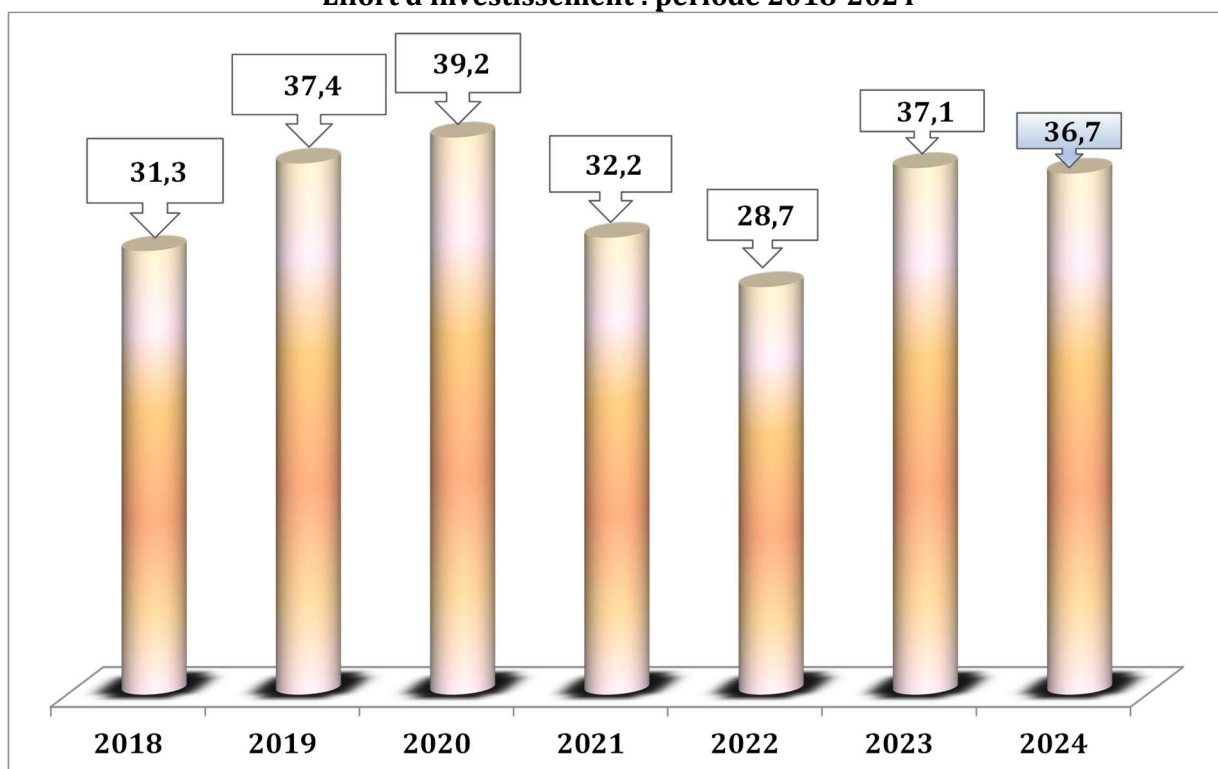


Les dépenses d'équipement et subventions d'équipement se sont montées en 2024 à 36,7 M€ avec un taux de réalisation particulièrement important de 86 % au regard de la totalité des inscriptions budgétaires 2024. Le remboursement du capital de la dette représente pour sa part 4,53 M€, en hausse de 0,67 k€.

Les principales dépenses d'équipement 2024 ont été les suivantes :

- Fonds de concours aux communes : 2,13M€
- Subventions Habitat : 3,5M€
- Travaux eaux pluviales : 1,3M€
- Travaux GEMAPI : 2,5M€
- Travaux espaces naturels : 0,3M€
- Mobilité durable : 0,7M€
- TCSP : 4,6M€
- Pôle d'Echange Multimodal : 1,14M€
- Rénovation d'une aire d'accueil des gens du voyage : 0,3M€
- Acquisitions foncières : 1,6M€
- Requalification ZAE : 1,7 M€
- Centre d'Enseignement Supérieur : 5,6M€
- Construction de la médiathèque de Balaruc les Bains 2,2M€
- Balade Artistique Méditerranéenne : 0,48 M€

Effort d'investissement : période 2018-2024



⇒ **Dépenses d'ordre d'investissement : 1,18 M€**

Les dépenses d'ordre de la section d'investissement constatent l'amortissement comptable des subventions ainsi que l'intégration patrimoniale d'études réalisées et suivies de travaux.

⇒ **Le déficit d'investissement reporté : 6,2 M€**

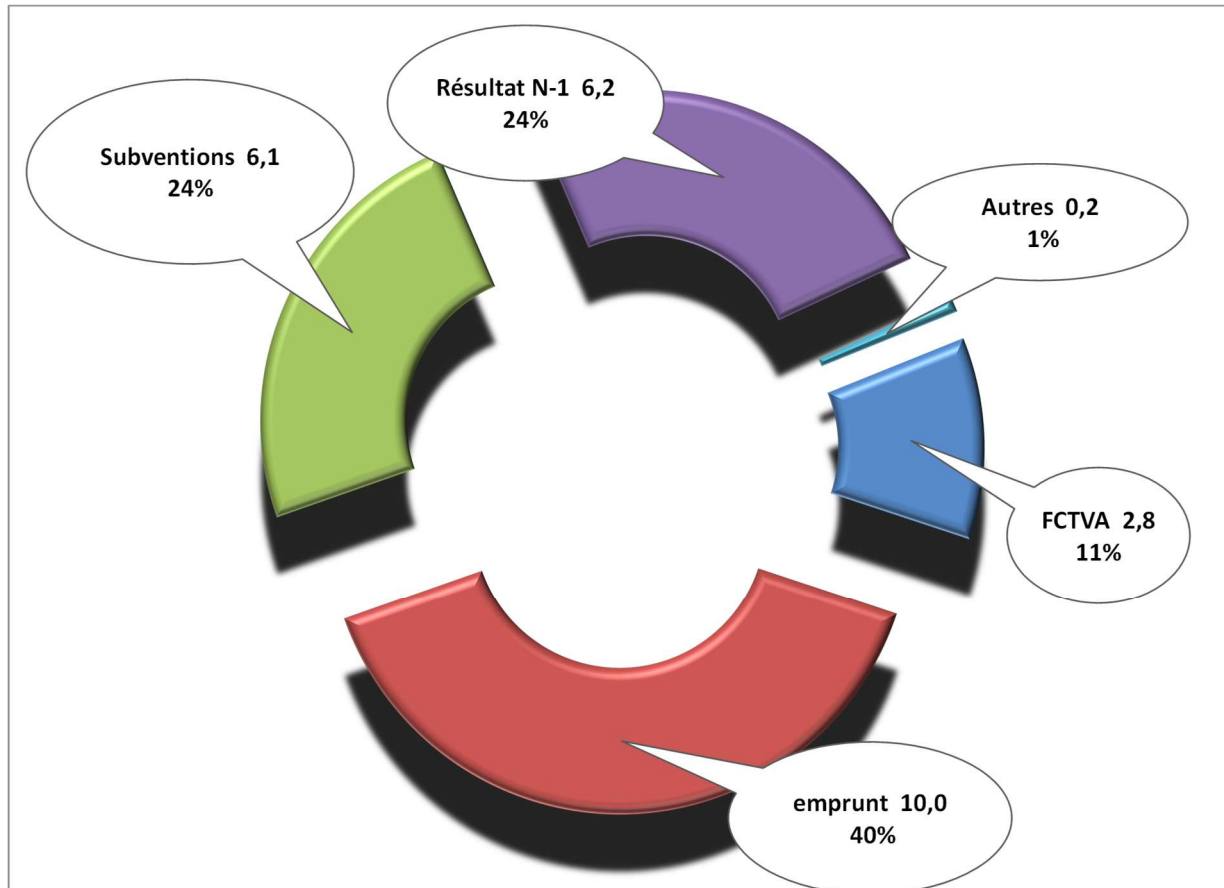
Les règles d'affectation des résultats exigent qu'un déficit d'investissement sur l'exercice se reporte sur l'exercice N + 1 et soit financé en priorité par l'excédent de la section de fonctionnement. En

2024, le déficit reporté a été de 6,2 M€, financé à hauteur du même montant par l'excédent de fonctionnement⁶.

A. Les Recettes relatives à la section d'investissement : 33,49 M€

⇒ **Recettes réelles d'investissement : 25,29 M€**

L'emprunt (10 M€) a constitué la principale ressource de la section d'investissement, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (6,2 M€), des subventions (6,1 M€) et du FCTVA (2,83 M€).



⇒ **Recettes d'ordre d'investissement : 8,2 M€**

Les recettes d'ordre de la section sont de deux natures: d'une part les dotations aux amortissements (8,09 M€) qui constituent un autofinancement obligatoire et permet de constater la dépréciation des actifs. Enfin (chap. 041), les opérations patrimoniales qui consistent à intégrer comptablement des études à l'actif de l'EPCI et valoriser ainsi son patrimoine (0,1 M€).

⁶ Le déficit d'investissement est reporté en N+1 et financé par un montant au moins équivalent par l'excédent de fonctionnement, compte 1068.

III. LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

GLOSSAIRE

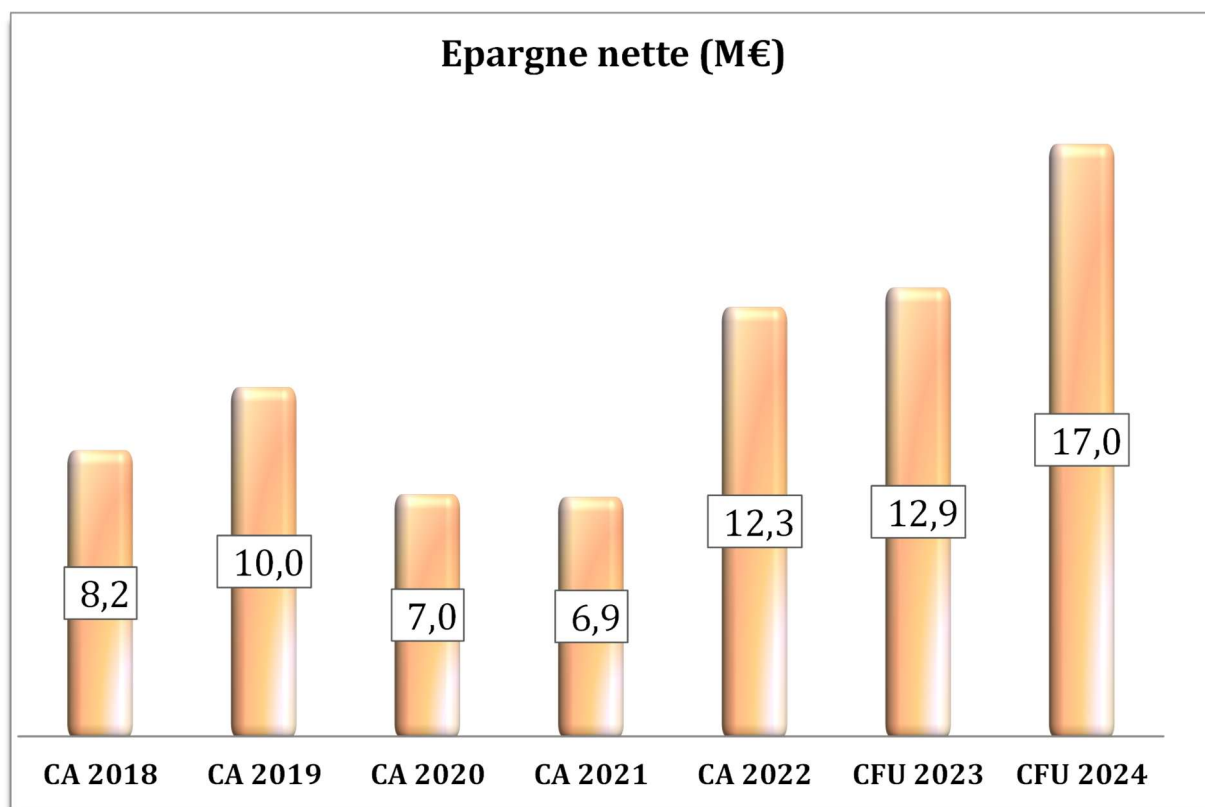
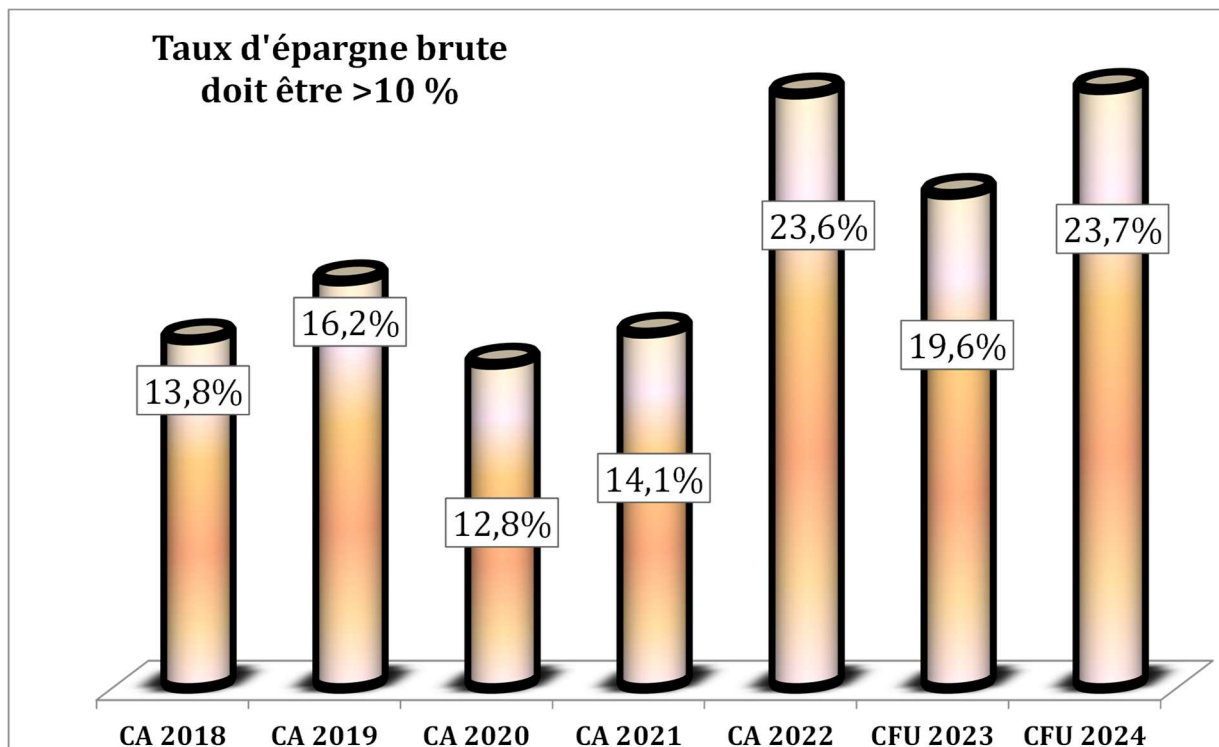
Épargne brute : résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

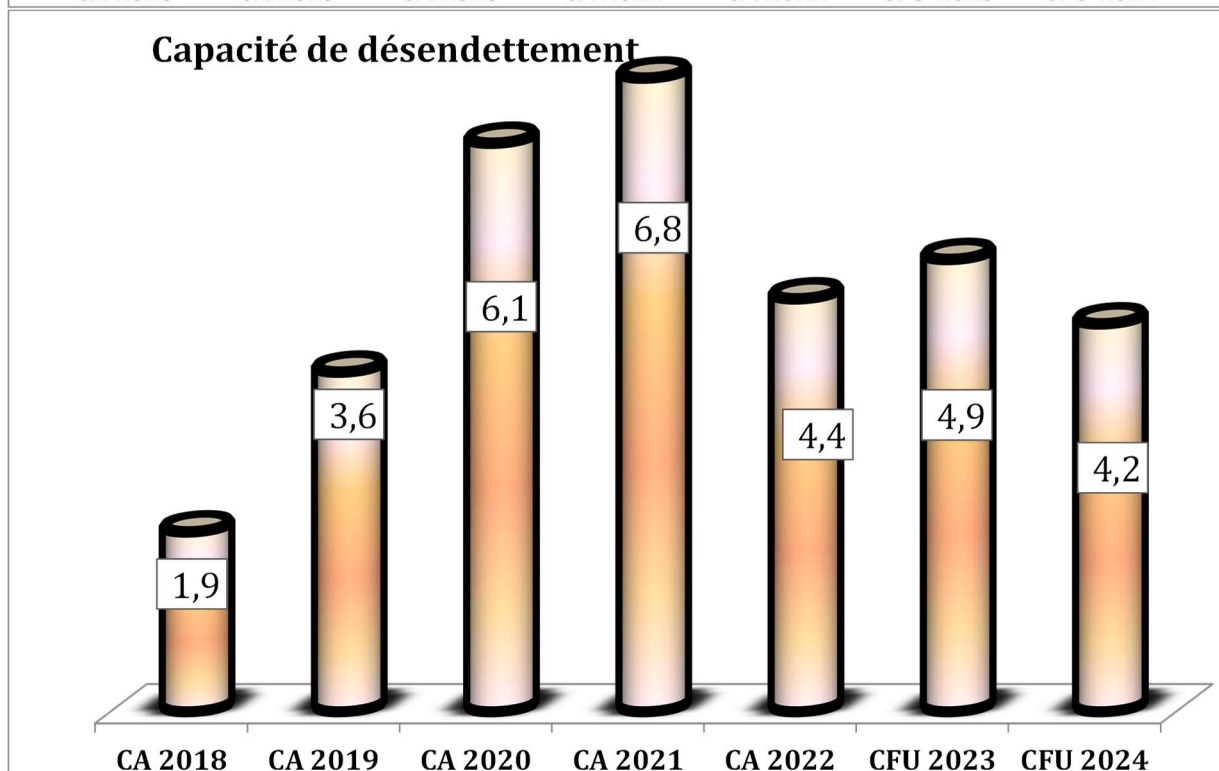
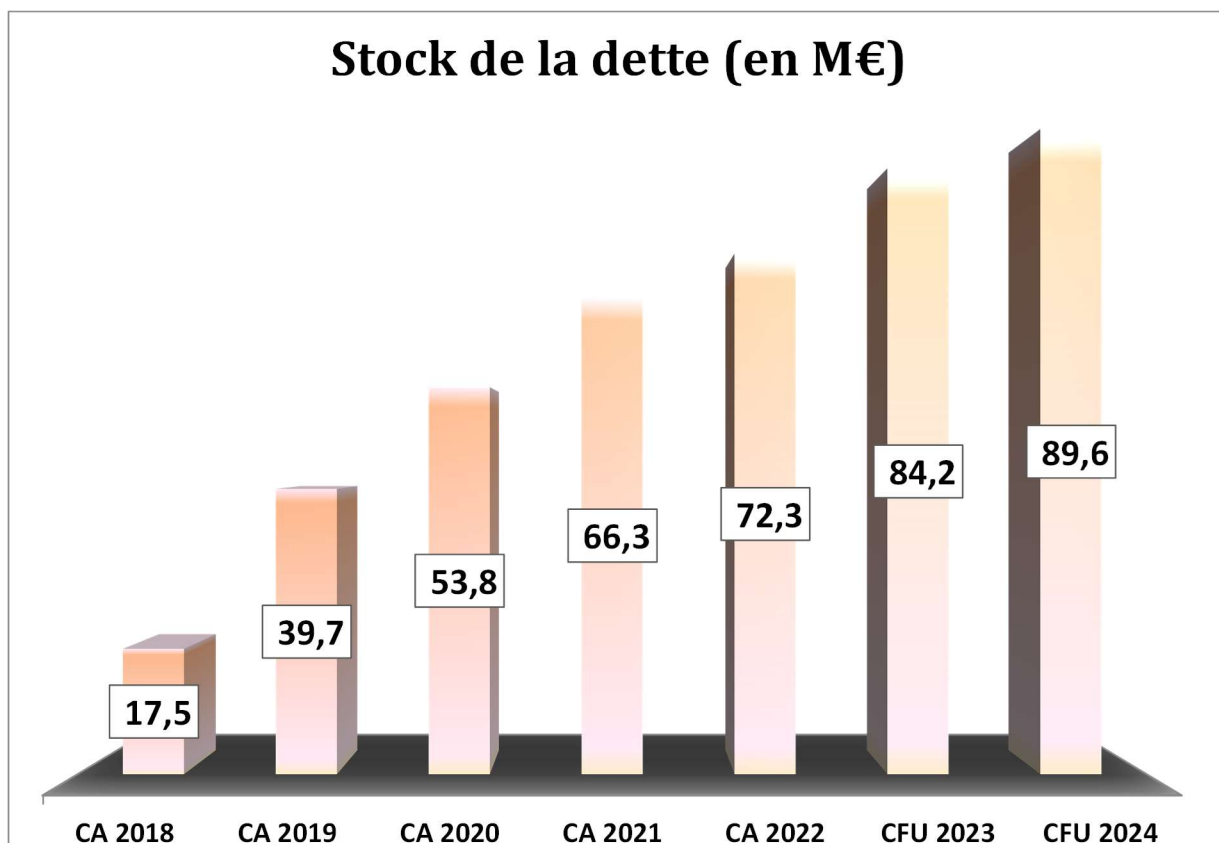
Taux d'épargne brute : le taux d'épargne brute équivaut à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute. Il est admis que son niveau doit être supérieur ou égal à 13 %. Le seuil d'alerte est fixé à un taux \geq ou $<$ à 10 %.

Épargne nette : est égale à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure la part d'autofinancement affectée au financement des dépenses d'équipement.

La capacité de désendettement : ce ratio détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. Le seuil de vigilance est fixé à 12 années, le seuil d'alerte à 15 ans.

Tableau financier 2018-2024							
	2018	2019	2020	2021	2022	CFU 2023	CFU 2024
EPARGNE BRUTE	9 054 469	10 888 283	8 817 026	9 757 136	16 330 743	17 348 989	21 543 845
EPARGNE NETTE	8 215 600	10 026 435	6 950 907	6 872 868	12 330 606	12 888 754	17 015 970
résultat consolidé de fin d'exercice	905 567	8 880 267	5 429 927	6 503 274	6 522 199	7 699 831	6 960 330
Variation du fonds de roulement	-2 712 297	7 974 701	-3 450 340	1 073 347	18 925	1 177 632	-739 501
couverture des charges courantes de gestion (exprimées en jour)	6	57	33	40	38	39	37
Recours à l'emprunt	6 000 000	21 200 000	18 000 000	15 440 000	10 000 000	16 300 000	10 000 000
Taux d'épargne brute (doit être >10 %)	13,81%	16,15%	12,84%	14,08%	23,56%	19,58%	23,74%
Taux d'endettement	26,63%	58,83%	78,34%	95,71%	92,20%	95,00%	109,02%
stock de la dette au 31/12/N	17 452 826	39 659 048	53 773 256	66 328 988	72 328 851	84 168 616	89 631 579
Capacité de désendettement	1,9	3,6	6,1	6,8	4,4	4,9	4,2





Fin 2024, la situation financière de Sète agglomération financière est particulièrement favorable. La capacité de désendettement du budget principal est de 4,2 années, marqueur de la forte solvabilité de l'EPCI sur la dette qu'il détient. Le taux d'épargne brute est de 23,7 % et l'épargne nette de 17 M€ soit un bon niveau d'autofinancement.

